

CM1 · FICHE 163918

Relier une définition à un métier

Même sélection que la fiche élève. Une autre formulation peut être recevable lorsque la consigne le permet.

1. Quel métier désigne une personne qui entretient des plantes et des jardins ?

Réponse : jardinier

Un jardinier est une personne qui entretient des plantes et des jardins.

2. Dans un dictionnaire des métiers, quel mot associer à « organise les prêts et les collections d'une bibliothèque » ?

Réponse : bibliothécaire

Un bibliothécaire est une personne qui organise les prêts et les collections d'une bibliothèque.

3. Quel métier désigne une personne qui réalise des photographies ?

Réponse : photographe

Un photographe est une personne qui réalise des photographies.

4. Quel métier désigne une personne qui prépare des pâtisseries ?

Réponse : pâtissier

Un pâtissier est une personne qui prépare des pâtisseries.

5. Quel métier désigne une personne qui répare des chaussures ?

Réponse : cordonnier

Un cordonnier est une personne qui répare des chaussures.

6. Définition : « Personne qui vend et compose des bouquets ». Retrouve le métier.

Réponse : fleuriste

Un fleuriste est une personne qui vend et compose des bouquets.

7. Définition : « Personne qui confectionne des vêtements ». Retrouve le métier.

Réponse : couturier

Un couturier est une personne qui confectionne des vêtements.

8. Dans un dictionnaire des métiers, quel mot associer à « confectionne des vêtements » ?

Réponse : couturier

Un couturier est une personne qui confectionne des vêtements.

9. Quel métier désigne une personne qui répare des montres et des horloges ?

Réponse : horloger

Un horloger est une personne qui répare des montres et des horloges.

10. Dans un dictionnaire des métiers, quel mot associer à « crée des images pour accompagner un texte » ?

Réponse : illustrateur

Un illustrateur est une personne qui crée des images pour accompagner un texte.

Ressource originale AnimyJob. Les indications de classe sont à adapter à la progression suivie. Aucun bilan officiel n'est délivré.